COMMUNE DE
CHEYRES-CHÂBLES

8. Constitution d'une commission de bâtisse pour la rénovation du site scolaire de Châbles

1. Contexte

Dans le cadre du projet de rénovation du site scolaire de Châbles, le Conseil communal a décidé de constituer une commission de bâtisse afin d'accompagner et de suivre les différentes étapes du projet.

Cette commission aura pour mission de participer au développement du projet, de veiller à sa bonne réalisation et d'assurer le lien entre les différentes parties prenantes, notamment les autorités communales, les utilisateurs du site, les architectes et les ingénieurs.

2. Périmètre

La commission interviendra dans un premier temps durant la phase d'avant-projet, qui comprend notamment l'élaboration du programme de construction et la préparation des appels d'offres. Un crédit ayant été accordé par le Conseil communal pour cette phase, les travaux de la commission pourront débuter sans attendre les étapes ultérieures du projet.

Conformément au cahier des charges établi, la commission sera notamment chargée de participer à l'élaboration du programme de construction, de préaviser les choix stratégiques, de contribuer à la définition des aménagements et des matériaux, ainsi que d'analyser les soumissions et de soumettre des propositions d'adjudication au Conseil communal.

Elle devra également veiller au respect de l'enveloppe financière définie par le Conseil général et signaler toute nécessité d'adaptation du crédit accordé.

La commission s'organisera elle-même et élira sa présidence et sa vice-présidence lors de sa première séance.

La commission est constituée pour la phase d'avant-projet. Le Conseil communal jugera en temps utile de son maintien pour la phase de réalisation.

3. Composition

Le Conseil communal souhaite la présente de :

- Pour le Conseil communal : Mme Laure Marti, MM. Stéphe Delley et Stéphane Rey
- Pour le Conseil général : 2 personnes
- Le responsable communal des bâtiments : M. Rémy Gaillard
- Architectes : 2 personnes
- Le Secrétariat est assuré par une personne du bureau

Le conseil communal a sollicité la présidente du Conseil général afin que les groupes proposent des candidats. Le groupe Avenir propose la candidature de M. André Lambelet et le groupe Ensemble, celle de M. Olivier Vorlet

4. Proposition de décision

En conclusion, cette commission permettra d'assurer un suivi structuré et coordonné du projet, de réunir les compétences et les représentants des différentes parties concernées et de garantir une bonne collaboration tout au long des étapes de son élaboration et de sa réalisation.

En conséquence le Conseil communal demande au Conseil général :

- de nommer MM. André Lambelet et Olivier Vorlet à la commission de bâtisse pour la rénovation du site scolaire de Châbles.

Cheyres, le 16 novembre 2026
Stéphane Rey, Conseiller communal